



*Droit(s) au(x) Sexe(s)*  
LE MANS, 03 JUIN 2016  
LES QUINCONCES, SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL  
5<sup>EME</sup> ÉDITION DES  
24 HEURES DU DROIT (DÈS 08H30)

## BULLETIN D'INSCRIPTION :

Nom, prénom.....

Fonction.....

Organisme.....

Adresse.....  
.....  
.....

Tél. .... Courriel.....

## DROITS D'INSCRIPTION :

- 150 € : inscription au titre de la formation continue (\*)
  - 15 € : inscription individuelle (sans repas)
- gratuit** : étudiants, chercheurs & enseignants-chercheurs (de toute Université de l'Union Européenne)  
+ personnels des Universités du Maine & de Toulouse 1 (\*)

*(\*) sur justificatif*

**Votre inscription sera validée après réception du règlement :**

- par **chèque** bancaire
- libellé à l'ordre de l'Agent Comptable de l'Université du Maine
- sur **facture** établie par l'Université du Maine à réception de votre bon de commande accompagné du formulaire d'inscription



Bulletin à renvoyer au plus tard le 30 mai 2016 à :

[inscription@24hdudroit.org](mailto:inscription@24hdudroit.org)

[www.24hdudroit.org](http://www.24hdudroit.org)

## Colloque des 24 heures du Droit – 5<sup>ème</sup> édition



Le présent colloque aura lieu en Sarthe au Mans le 03 juin 2016 (salle du Conseil municipal (Les Quinconces) de la Ville du Mans). Il est placé sous la direction scientifique collégiale non seulement des présidents du COLLECTIF L'UNITE DU DROIT (MM. Morgan **SWEENEY** & Mathieu **TOUZEIL-DIVINA**, respectivement maître de conférences de droit privé à Paris Dauphine & professeur de droit public à l'Université Toulouse 1 Capitole) mais aussi de tous les modérateurs de chacun des ateliers de la manifestation (par ordre alphabétique : Arnaud **ALEXANDRIN**, docteur en sociologie de l'Université de Bordeaux, Magali **BOUTEILLE-BRIGANT**, maître de conférences de droit privé à l'Université du Maine, Josépha **DIRRINGER**, maître de conférences de droit privé à l'Université Rennes I, Laëtitia **GUILLOUD-COLLIAT**, professeure de droit public à l'Université de Grenoble & Stéphanie **WILLMAN BORDAT**, Associée fondatrice de *MRA MOBILISING FOR RIGHTS ASSOCIATES*).

Y participeront des praticiens du Droit (dont Maîtres **PIERRAT**, **DELGA** & **LUCARD**), des juristes universitaires (dont les pr. **BIOY**, **CHEYNET DE BEAUPRE**, **GUILLOUD-COLLIAT**, **MICHEL**, **PY**, **TOUZEIL-DIVINA** & **VIALLA**), des étudiants en Droit, des sociologues, une géographe, une philosophe et des praticiens spécialistes des secteurs de la santé ainsi que des questions sexuelles (dont une membre du Syndicat du Travail Sexuel (**STRASS**)).

La marraine de l'édition 2016 sera cette année

**Mme Brigitte LAHAIE**, l'une des premières stars du cinéma pornographique français actuellement animatrice de radio (RMC), autour de questions de sexualité(s).

La question du sexe confronté au(x) Droit(s) n'est pas nouvelle du point de vue académique. Plusieurs ouvrages (notamment ceux – célèbres – des pr. **BRANLARD**, **CABALLERO**, **PY** ou ceux de M<sup>es</sup> **PIERRAT**, **DELGA** ou encore les travaux du groupe **REGINE**) et plusieurs colloques (Angers 2016 ; Bordeaux 2015 ; Bruxelles 2010 ; Clermont-Ferrand 2013 ; Toulouse 1986 ; Tours 2016, etc.) ont été publiés et ont considérablement fait progresser les recherches. L'angle que nous avons décidé d'aborder au Mans en 2016 se devait donc de compléter les études précédentes et non se contenter de les reformuler.

Voilà pourquoi nous avons décidé d'adopter une démarche citoyenne et engagée. « **Droit(s) au(x) sexe(s) !** » par son seul intitulé le préfigure en actant une volonté de ses porteurs d'assumer l'existence de droits et de libertés en matière sexuelle. Il n'y sera ainsi pas question(s) d'identité et de genre(s) en matière sexuelle (questions déjà bien traitées) mais l'accent sera mis non seulement sur les droits de chacun à parvenir à la / une / des sexualité(s) mais encore sur les liens souvent non assumés entre représentations juridiques et valeurs morales.

L'engagement militant des intervenants impliquera de leur part en conséquence qu'ils assument leurs *a priori* éventuels et proposent – chacun(e) – une proposition normative ou factuelle destinée à faire évoluer le(s) droit(s) au(x) sexe(s). Concrètement, il a ainsi été demandé à chaque contributeur de fournir une proposition concrète d'action (factuelle et / ou normative) en faveur de(s) droit(s) au(x) sexe(s) et à la sexualité.